



**SVDE ASDD**

Schweizerischer Verband  
der Ernährungsberater/innen

Association suisse  
des diététicien-ne-s

Associazione Svizzera  
delle-dei Dietiste-i



# Diététicien-ne ASDD

SVDE ASDD  
Altenbergstrasse 29  
Case Postale 686  
CH-3000 Berne 8

T 031 313 88 70  
F 031 313 88 99  
service@svde-asdd.ch  
www.svde.ch / www.asdd.ch

2017 © SVDE ASDD  
Adrian Rufener  
Gabriela Fontana  
Sandra Jent

# Où

## travaillent les diététicien-ne-s ASDD ?

De par leur formation initiale solide et complète de plusieurs années, les diététicien-ne-s reconnu-e-s légalement travaillent dans de nombreux domaines.

### Domaine clinique et thérapeutique

---

- > Suivi ambulatoire des client-e-s, à titre individuel ou collectif, dans le but d'améliorer les habitudes alimentaires et l'état de santé de chacun-e
  - > Suivi des personnes hospitalisées dans le but d'accélérer le processus de guérison de manière optimale et de maintenir ou d'améliorer l'état nutritionnel
- 

Par exemple dans des hôpitaux, des cabinets, des établissements médico-sociaux, des centres de réadaptation et des organisations de soins à domicile

### Santé publique

---

- > Implication dans des projets de promotion de la santé et de prévention pour influencer positivement le comportement alimentaire de certains groupes de population
  - > Optimisation des repas proposés dans la restauration collective
  - > Sensibilisation de l'entourage aux questions de promotion de la santé afin de privilégier des choix alimentaires sains
- 

Par exemple auprès de la Confédération et des cantons, d'institutions telles que l'Association Suisse du Diabète, de la promotion de la santé en entreprise ou dans la restauration collective

## Industrie alimentaire et pharmaceutique

---

- > Fonction consultative au niveau des innovations et du développement de produits par rapport aux aspects sanitaires et relatifs au droit alimentaire
  - > Réalisation d'évaluations de produits en conformité avec les directives
  - > Gestion de projets dans le domaine de l'alimentation et de la santé
  - > Conception et élaboration de matériel didactique
- 

Par exemple au sein d'entreprises et de groupes ou sur la base de mandats

## Recherche et enseignement

---

- > Production de données pertinentes pour justifier l'utilité d'une thérapie nutritionnelle donnée par rapport à un problème alimentaire existant
  - > Transmission de connaissances actuelles sur un mode d'alimentation couvrant les besoins, favorable à la santé ou justifié sur le plan thérapeutique
  - > Formation d'autres professions de la santé sur le thème de la nutrition
- 

Par exemple dans des hautes écoles spécialisées et des projets de recherche

# Qui

---

## sont les diététicien-ne-s ASDD ?

On trouve aujourd'hui beaucoup de diététicien-ne-s. Toutefois, seul le titre BSc en Nutrition et diététique (ou selon l'ancien droit : diététicien-ne dipl. ES) est reconnu légalement, habilite à exercer la profession et autorise à facturer les prestations fournies à la charge de la caisse-maladie par le biais de l'assurance de base. Pour pouvoir identifier les professionnel-le-s qui répondent à ces critères, le label « diététicien-ne ASDD » a été créé, qui peut être exclusivement porté par les membres de l'association professionnelle. Ce label certifie que le/la diététicien-ne ASDD :

- 
- › Est titulaire **d'un diplôme d'une haute école spécialisée** « BSc en Nutrition et diététique » ou d'un diplôme de diététicien-ne de niveau « école supérieure » régi par l'ancien droit.
- 
- › **Est reconnu-e par la loi** selon l'art. 50a, chiffre 1, lettre a OAMal.
- 
- › Pratique son activité professionnelle en se fondant sur des **bases scientifiques** et conformément à l'éthique professionnelle.
- 
- › Maintient le niveau de compétences nécessaire à l'exercice de la profession en suivant des **formations continues régulières**.
- 
- › S'engage à respecter le **code de déontologie** de l'association ainsi que le **code d'éthique professionnelle**.
-